

# COMMUNE DE VERSOIX

---

## COMPTE RENDU FINANCIER

DE

L'EXERCICE DE 1894

---

*Messieurs les Conseillers municipaux,*

L'événement principal de l'exercice 1894 a été le renouvellement du Conseil municipal. Les élections ont eu lieu le 6 mai. Messieurs Decré François, adjoint, et Drivet Jacques, ayant refusé toute réélection et l'un des membres n'ayant pas été réélu, le nouveau Conseil a été formé de Messieurs :

- |                            |                         |
|----------------------------|-------------------------|
| 1. DEBOURGOGNE, Louis.     | 7. BERGER, Louis.       |
| 2. PAPIS, Etienne.         | 8. SAUTY, Samuel.       |
| 3. DESHUSSES, J.-François. | 9. DECRÉ, Alfred.       |
| 4. DAVID, Charles.         | 10. ESTIER, François.   |
| 5. WARTMANN, Auguste.      | 11. COURVOISIER, César. |
| 6. LANY, Daniel.           | 12. CHAPPUIS, François. |

Dans les élections de la Mairie ont été nommés :

**Maire :** M. DAVID, Charles.

**Adjoints :** MM. WARTMANN, Aug., et BERGER, Louis.

Depuis la formation du Conseil nous avons eu le regret de perdre M. J.-F. Deshusses, ancien maire, qui a succombé le 20 mars 1895 au moment où nous pouvions espérer le voir reprendre à nos séances une place dont la maladie le tenait éloigné depuis plusieurs années. Une foule nombreuse d'hommes de tous les partis politiques, l'a accompagné au cimetière, où j'ai rendu hommage en votre nom, à l'activité et au dévouement avec lesquels il a dirigé les affaires de la Commune pendant une longue période ainsi qu'à la grande part qu'il a prise soit comme industriel, soit comme magistrat, aux progrès et au développement de Versoix.

Votre Conseil a eu depuis mars 1894, quinze séances et il a envoyé à l'approbation du Conseil d'Etat, vingt-trois arrêtés.

---

## ÉCOLES

---

Monsieur le régent secondaire H. Bard ayant demandé, pour des motifs de convenance personnelle, sa permutation à Chêne-Bourg, a été remplacé, après neuf années de bons services, par M. H. Gander, désigné par le Département de l'Instruction publique.

Le personnel enseignant des écoles primaires est resté sans modifications. Nous avons alloué à Monsieur le sous-régent Champod une indemnité de logement pour l'hiver, l'horaire de la C<sup>ie</sup> J.-S. ne lui permettant pas, dans cette saison, d'arriver à temps pour les classes du matin.

---

## Compte communal à la Caisse de l'État.

Le budget de l'année 1894 se résumait ainsi :

Recettes . . . . .	Fr.	33,533 45
Dépenses . . . . .	»	33,533 45
Différence . . . . .	Fr.	0

Notre compte au 28 février 1895 porte :

Recettes . . . . .	Fr.	37,553 45
Dépenses . . . . .	»	36,063 69
Excédant des recettes. . . . .	Fr.	1,489 46

Le compte « **Avances de l'Etat** » se montait au

28 février 1894 à . . . . .	Fr.	29,497 95
Il a été réduit à . . . . .	»	28,008 49
Soit de. . . . .	Fr.	1,489 46

Représenté par le boni de l'exercice 1894.

Le compte est publié à la fin du présent rapport, avec les modifications de détail qui y ont été apportées par votre Commission, d'accord avec la Mairie. Tel qu'il nous revient du Département de l'Intérieur, il présente un excédant de recettes de fr. 1489,46, à porter en déduction du compte « Avances de l'Etat ».

Cet excédant pourrait paraître exagéré si je ne vous faisais pas remarquer qu'il y a lieu d'en déduire les chiffres suivants :

1 <sup>o</sup> <i>Dépenses</i> <sup>1</sup> . N <sup>o</sup> 39. Remboursement à l'Etat sur ses avances. . . . .	Fr. 1124 90
2 <sup>o</sup> Différence entre le versement <i>recettes</i> n <sup>o</sup> 33 et la <i>dépense</i> n <sup>o</sup> 52 . . . . .	» 160 —
Total . . . . .	<u>Fr. 1284 90</u>

Cette somme de fr. 160 est le solde d'un certain nombre de coupons échus qui n'ont pas été présentés au guichet. Ces coupons qui appartenaient au compte de 1894, seront payés par celui de 1895.

Excédant des recettes . . . . .	Fr. 1489 46
A déduire . . . . .	» 1284 90
Boni réel. . . . .	<u>Fr. 204 56</u>

Nous avons calculé l'intérêt à payer à l'Etat, pour ses avances, au taux de 4 <sup>0</sup>/<sub>0</sub>, jusqu'alors exigé, soit fr. 1200; l'Etat ayant équitablement abaissé le taux à 3 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> <sup>0</sup>/<sub>0</sub>, cette dépense est réduite à fr. 1032 45, réalisant ainsi une économie de fr. 167 55 que nous ne pouvions prévoir et qui a augmenté d'autant notre boni. Il eût été sans cela réduit à fr. 37 01, chiffre très inférieur à la plus-value des impôts et recettes prévus.

<sup>1</sup> Les chiffres indiqués se rapportent au compte communal publié à la fin de ce compte rendu.

Ajoutons que l'heureuse création de la paroisse protestante de Versoix, décidée depuis l'ouverture de l'exercice de 1895, tout en réalisant les vœux d'un grand nombre d'habitants de la Commune, a nécessité le vote d'un crédit annuel permanent de 400 fr. Ce crédit n'a pas sa contre-partie au chapitre des recettes, il faudra y faire face à l'avenir.

Il serait donc complètement impossible, à moins de considérer le déficit comme une chose désirable, de songer à diminuer pour le moment le taux des centimes additionnels.

---

## **Compte particulier du Maire.**

---

Le compte particulier du Maire est supprimé, comme étant inutile et de nature à compliquer les écritures. Les recettes et les dépenses qui y figuraient sont ajoutées aux articles du compte général et en ont modifié quelques-uns.

## Recettes et dépenses ordinaires et prévues au budget.

### A. RECETTES

Nos recettes ordinaires prévues et le produit des impôts se montent à . . . . . Fr. 35207 95  
présentant une plus-value de fr. . . . . » 766 35  
malgré un déficit de . . . . . » 1440 82  
sur le produit des centimes additionnels

Cette augmentation n'est pas entièrement le fait d'une plus-value de rendement. Nous avons porté en compte les recettes brutes des rentrées faites par la Mairie, sans déduction des frais de perception, lesquels étaient anciennement inscrits au compte particulier du Maire.

L'article *recettes n° 33* a sa compensation à l'article *n° 52 des dépenses*. Il laisse un boni apparent de 160 fr., dont j'ai parlé plus haut. Cette double inscription est le résultat d'un malentendu avec Monsieur le Caissier de l'Etat et ne se renouvellera plus.

### Bois.

La mise des bois, le 13 décembre 1893, n'ayant pas eu de succès faute de surenchérisseurs, j'ai interrompu la vente et décidé que la Commune exploiterait elle-même les lots non vendus. Cette opération a rapporté, déduction faite des frais, fr. 339 80.

Nous avons réservé pour le service de la Commune 200 piquets, pour le chauffage des écoles 600 fagots ; le reste a été vendu, à prix très réduit, au *Fonds communal de bienfaisance*. Cela nous a permis d'augmenter les distributions aux indigents pendant l'hiver particulièrement rigoureux que nous venons de traverser. Les approvisionnements pour la Commune ont été portés en compte au prix des marchands.

### **Californie.**

La location des terrains de la Californie étant arrivée à son terme et la mise publique du 22 juin 1893 ayant laissé, faute de preneurs, au compte de la Commune un certain nombre de lots, le Conseil a décidé de profiter de l'occasion pour faire l'essai du reboisement d'une partie de ces terrains ; l'herbe des parcelles inoccupées sera vendue annuellement par adjudication.

---

## **B. DÉPENSES**

### **Entretien des bâtiments.**

A l'occasion de la nomination de Monsieur le régent Gander, nous avons fait des réparations assez importantes à l'appartement du régent secondaire. Nous en avons profité pour remettre à neuf les cuisines des autres appartements.

Il a fallu aussi, dans la salle du Conseil, modifier un buffet et une paroi dont la disposition près du calorifère des classes et d'une bouche à chaleur donnait lieu à des risques d'incendie.

### **Passerelle du port.**

Le solde, soit 302 fr., est payé.

### **Éclairage électrique.**

Il a été payé une annuité de 800 fr., augmentée de 167,05 fr. redevance de l'année 1893. Total fr. 967 05.

Il reste dû à M. Stutzmann au 28 février 1895 fr. 443,40.

Une lampe a été placée au hangar des pompes à incendie.

Nous avons étudié la possibilité d'augmenter le nombre des lampes pour le service de l'éclairage des chemins ; nous regrettons que les devis d'installation présentés par M. Stutzmann nous aient forcés à renoncer pour le moment, à cette amélioration.

### **Aménagement ruelle Papis.**

La 3<sup>me</sup> annuité est payée. Il reste dû 3 annuités, 1293 fr.

Certaines dépenses ordinaires ont dépassé les prévisions budgétaires (*art. 12-17-25*). Il y a été pourvu par des crédits extraordinaires dont nous parlerons plus loin.

## Recettes, dépenses extraordinaires et imprévues.

### A. RECETTES.

1. Allocation de l'Etat . . .	Fr.	1095	20
2. Solde du compte du Maire, en 1893 . . . . .	»	88	15
3. Concessions de tombes au cimetière . . . . .	»	1200	—
4. Vente de terrain <sup>1</sup> . . . . .	»	50	—
Total . . . . .	Fr.	2433	35

### B. DÉPENSES.

1. Prévisions au budget . . .	Fr.	500	—
2. Allocation. Achat de courses . . .	»	1095	20
3. Crédit voté. Arrêté du 15 mars 1894 . . . . .	»	601	35
4. » » Arrêté du 18 août 1894 . . . . .	»	450	—
5. » » Arrêté du 15 janvier 1895 . . . . .	»	800	—
Total . . . . .	Fr.	3446	55
Solde débiteur . . . . .	Fr.	1013	20

<sup>1</sup> La vente de terrain se rapporte à un arrangement fait avec M. le Docteur Aug. Wartmann lors de l'établissement des clôtures de sa propriété des Colombières.

Les recettes et les dépenses extraordinaires sont indépendantes les unes des autres; l'obligation de faire une dépense n'est malheureusement pas toujours balancée par une recette correspondante ; il est donc impossible que ces deux comptes correspondent parfaitement ; leur solde débiteur doit être couvert au moyen d'économies effectuées sur les crédits ordinaires et extraordinaires votés.

### **Procès avec la Société de Briqueterie.**

Cette affaire a été définitivement réglée par le crédit du 15 mars 1894, fr. 601 35.

La parcelle adjugée à la Commune est louée à Monsieur Nicati pour la somme de 40 fr. par an, qui figurera à l'avenir, à l'art. 16 des recettes.

### **Bâtiment de Gymnastique.**

Le Conseil a décidé de garnir l'aire de la salle avec du tan ; dépense d'environ 150 fr.

### **Pompe à incendie.**

Le Département de l'Intérieur, à la suite d'une inspection du matériel de secours en cas d'incendie, a constaté l'urgence de certaines réparations et d'une augmentation notable du matériel. M. le Président du Département de l'Intérieur a bien voulu offrir à la Commune une allocation de fr. 1095 20 pour achat de 370 m. de courses, à la condition que nous ferions l'acquisition d'un char de courses avec ses accessoires, que nous établirions un séchoir et que nous nous procurerions les raccords nécessaires pour mettre nos hydrantes au calibre officiel.

Ce sont ces différents achats qui expliquent l'augmentation de fr. 317 05 de la rubrique « *dépense n° 12* ».

Tout ce matériel nouveau est au hangar, la pompe est réparée et nous nous occuperons incessamment d'établir un séchoir conforme aux indications du Département.

---

### Fonds de bienfaisance.

A notre dernier rapport ce compte possédait fr. 135 65

Nous avons reçu les dons suivants :

Don de Mademoiselle Fauquet . . . . .	Fr.	100	—
» M. Mirabaud . . . . .	»	100	—
» M <sup>me</sup> Lesseré (en souvenir de M. C. Lesseré) . . . . .	»	200	—
» M <sup>mo</sup> la comtesse Hermann de Pourtalès . . . . .	»	100	—
» M. le D <sup>r</sup> David (à l'occasion de son admission à la bourgeoisie). . . . .	»	100	—
» MM. A. Wartmann et Perrot . . . . .	»	100	—
Autres recettes . . . . .	»	82	40
	Fr.	782	40
Total . . . . .	Fr.	918	05
Secours accordés en 1894 en nature et en espèces. . . . .	»	882	90
Avoir en caisse au 28 février 1895	»	33	15

## Dette communale.

La position financière de la Commune se résume comme suit :

Emprunt de 1887. Solde fin exercice	
de 1893 . . . . .	Fr. 256,000 —
Avances de l'Etat à la même date. . . . .	» 29,497 95
	<hr/>
Dette totale . . . . .	Fr. 285,497 95

Emprunt de 1887. Solde fin exercice	
de 1894 . . . . .	» 252,500 —
Avances de l'Etat à la même date . . . . .	» 28,008 49
	<hr/>
Dette totale . . . . .	Fr. 280,508 49

Dette à la fin de l'exercice de 1893 . . . . .	» 285,497 95
Dette à la fin de l'exercice de 1894 . . . . .	» 280,508 49
	<hr/>
Diminution de la dette en 1894 . . . . .	Fr. 4,989 46

Cette diminution est représentée par :

Boni de 1894. . . . .	Fr. 4,489 46
Remboursement d'obligations. . . . .	» 3,500 —
	<hr/>
Total . . . . .	Fr. 4.989 46

## Conclusion.

---

Comme vous pouvez le constater, Messieurs, aucun incident grave n'est venu troubler pendant cette année la marche normale de notre administration communale. Nos recettes et nos dépenses sont dans un état d'équilibre satisfaisant et nous pouvons suffire aux dépenses ordinaires et extraordinaires courantes sans avoir recours aux avances de l'Etat.

Toutes les notes justificatives des chiffres que je vous présente sont à la disposition de votre Commission.

Nos livres ont été tenus par M. Garcin, secrétaire de la Mairie, auquel j'adresse mes remerciements pour le zèle et l'exactitude avec lesquels il s'est acquitté de ses fonctions.

Je signale avec plaisir qu'une inspection des registres de l'état civil a valu à notre secrétaire, de la part de M. le Directeur du Bureau cantonal, un rapport des plus élogieux.

*Versoix, le 12 Mai 1895.*

Le Maire :

C. DAVID.

---

# Compte des recettes et des dépenses de la

<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT DES RECETTES portées au budget</b>	<b>MONTANT DES RECETTES effectuées</b>
1. 20 % de la contribution foncière non bâtie . . . . .	535 —	561 94
2. 40 % de la contribution foncière bâtie . . . . .	520 —	560 45
3. 20 % de la taxe sur les chiens . . . . .	100 —	405 20
4. Taxe sur les auberges, cafés, pensions et débits de liqueurs . . . . .	1.608 —	1.677 —
5. 1/3 de la taxe des permis de séjour et d'établiss <sup>t</sup> (loi du 8 mars 1879) . . . . .	120 —	155 —
6. 75 % de la taxe d'inscription pour l'exercice d'industries (loi du 29 octobre 1890) . . . . .	1.200 —	1.355 50
7. 50 % de la taxe sur les patentes (loi du 18 octobre 1884) . . . . .	125 —	168 30
8. 50 % de la taxe sur les ventes volontaires (loi du 18 octobre 1884) . . . . .	20 —	— —
9. 1/3 de la finance de naturalisation à verser au fonds communal de bienfaisance (loi du 20 janvier 1892) . . . . .	50 —	6 60
10. Part de la commune dans la répartition de la taxe sur les compagnies d'assurances (loi du 18 octobre 1882) . . . . .	40 —	50 20
11. 50 % de la finance sur les permissions spéciales pour cafés (règlement du 11 décembre 1888) . . . . .	10 —	15 25
14. Centimes additionnels aux fins de pourvoir : (y compris la remise au percepteur)		
A. A la réparation et à l'entretien des routes ;		
B. Au traitement des fonctionnaires de l'enseignement primaire ;		
C. Au remboursement des emprunts ;		
D. A l'intérêt et à l'amortissement des avances de l'Etat ;		
E. Au traitement des gardes-ruraux ;		
F. A l'excédant des dépenses locales.		
}	21.249 80	19.838 98
15. Répartition annuelle de la Caisse hypothécaire, à fr. 5.50. . . . .	572 25	599 50
16. Produit des locations des bâtiments et emplacements communaux . . . . .	30 —	463 90
17. Produits des acencements des fonds communaux . . . . .	250 —	398 —
18. Rentes ou intérêts des fonds placés . . . . .	— —	45 —
20. Amendes perçues par la Mairie . . . . .	75 —	172 15
21. Produit des concessions au cimetière . . . . .	— —	1.200 —
22. Recettes éventuelles . . . . .	100 —	144 35
23. Rentrées approximatives sur contributions arriérées . . . . .	400 —	927 89
24. Allocation de l'Etat pour la route de Sauverny . . . . .	500 —	500 —
25. » » pr entretien des routes communales de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	653 40	653 40
26. » » pour le télégraphe de Sauverny (1893 et 1894) . . . . .	— —	100 —
27. Vente de terre et de fourrage . . . . .	60 —	183 50
28. Vente des bois communaux . . . . .	700 —	906 05
29. Produit des fontaines du canal . . . . .	2.900 —	2.905 —
30. Produit des concessions communales . . . . .	1.550 —	1.595 —
31. Eclairage électrique (redevance Stutzmann) . . . . .	150 —	167 05
32. Location de la Salle de Réunion . . . . .	15 —	30 —
33. 1 Obligation remboursable et 16 coupons, emprunt de la Commune non encaissés . . . . .	— —	820 —
34. Remboursement par l'Etat du 20 % des sommes dégrévées sur la foncière non bâtie en 1893 . . . . .	— —	2 67
35. Part de l'Etat (les 2/3) dans les frais de destruction des hannetons . . . . .	— —	42 25
36. Vente de terrain . . . . .	— —	50 —
37. Boni de 1893 du compte particulier du Maire . . . . .	— —	88 15
38. Allocation de l'Etat pour achat de 370 m. de courses avec raccords . . . . .	— —	1.095 20
<b>Total des recettes pour l'année 1894. Fr.</b>	<b>33.533 45</b>	<b>37.553 15</b>

## RÉSULTAT

Total des recettes ci-dessus	Fr.	37.553 15
Total des dépenses ci-contre	»	36.063 69
Excédant des recettes	Fr.	1.489 46

# Commune de Versoix pour l'année 1894.

<b>DÉPENSES</b>	<b>MONTANT DES DÉPENSES portées au budget</b>	<b>MONTANT DES DÉPENSES effectuées</b>
1. Remise au percepteur sur la rentrée des taxes communales.	540 —	502 65
2. Contribution foncière des biens communaux.	277 —	272 60
3. Assurance des bâtiments communaux contre l'incendie	72 80	70 05
4. Frais de bureau et petite caisse	150 —	180 85
5. Traitement du secrétaire de la Mairie	500 —	500 —
6. Registre et formules, imprimés fournis par le Dépar. de l'Intérieur.	12 65	12 65
7. Frais pr relier les recueils des lois et autres publications officielles.	400 —	414 —
8. Frais d'affichage.	10 —	10 —
9. Indemnité à l'inspecteur du bétail, part de la Commune.	150 —	150 —
10. Garde du lavoir	50 —	50 —
11. Entretien des fontaines, puits et pompes	400 —	402 25
12. Secours contre l'incendie	500 —	817 05
13. Réparation et entretien des chemins communaux	2.550 —	2.552 20
14. Location du terrain Berger	45 —	45 —
15. Subvention à l'Exposition, 1 <sup>re</sup> annuité	100 —	100 —
16. Eclairage de Sauverny.	50 —	50 —
17. Entretien des bâtiments communaux	300 —	866 15
18. Chauffage des bâtiments communaux	500 —	480 80
19. Eclairage des bâtiments communaux	40 —	25 —
20. Entretien et renouvellement du mobilier des écoles	100 —	401 15
21. Traitements des concierges des écoles et de la Mairie	500 —	500 —
22. Part de la Commune dans le traitement des fonctionnaires de l'ins- truction publique.	1.928 10	1.928 10
23. Achat d'engins de gymnastique	150 —	133 75
24. Entretien et renouvellement de la bibliothèque	125 —	107 —
25. Fête des écoles	350 —	455 10
26. Solde de l'établissement de la passerelle du port	302 —	302 —
27. Remontage et entretien de l'horloge	50 —	51 —
28. Achat d'une barque de pierres pour le quai	350 —	—
29. Destruction des hannetons	75 —	63 40
30. Amortissement de la dette communale (emprunt)	3.500 —	3.500 —
31. Intérêts de la dette communale (emprunt)	10.310 —	10.310 —
32. Intérêts sur avances de l'Etat	1.200 —	1.032 45
33. Dépenses imprévues	500 —	1.091 70
34. Part de la Commune dans le traitement des gardes-ruraux	250 —	250 —
35. Versement au fonds communal de bienfaisance (produit des natu- ralisations).	50 —	6 60
37. Contributions arriérées approximatives à recouvrer en 1894.	400 —	447 45
38. Dégrevements approximatifs de 1894 sur contributions	800 —	1.052 29
39. Remboursement à l'Etat sur ses avances	1.124 90	—
40. Salaire du piqueur	1.100 —	1.100 —
41. Salaire de l'agent municipal	1.000 —	1.000 —
42. 3 <sup>me</sup> annuité à Blaise Papis	431 —	431 —
43. Allocation à la sage-femme	200 —	200 —
44. Loyer de l'immeuble de la Fondation protestante	150 —	150 —
45. Eclairage électrique : a) Abonnement. 772 50 b) Remplacement de lampes. 206 75	1.065 —	979 25
46. A. M. Stutzmann pour frais d'installation, 2 <sup>me</sup> annuité.	800 —	967 05
47. Loyer de l'ancien cimetière à la paroisse catholique	25 —	25 —
48. Curage du canal	250 —	221 60
49. Allocation au télégraphe de Sauverny	100 —	100 —
50. Frais de procédure relatifs à la revendication des terrains de la briqueterie (délibération du 15 mars 1894)	—	601 35
51. Achat de courses et raccords (allocation), arrêté du 25 mars 1894.	—	1.095 20
52. Paiement de coupons au 1 <sup>er</sup> janv. 1894, reversés au compte com.	—	660 —
<b>Total des Dépenses pour l'année 1894</b>	<b>33.533 45</b>	<b>36.063 69</b>